



Divorce sans separation de bien

Par **onsaispas**, le **02/07/2009** à **11:55**

Bonjour,
marié en 1996, achat d'une maison en 2000 avec prêt commun, divorce en 2003,
monsieur garde la maison et la paie, pas de séparation de bien,
aujourd'hui monsieur peut-il faire ce qu'il veut de cette maison, ex: en cas de décès faire un
testament pour une tierce personne?,
si je demande la séparation de bien peut-il s'y opposer et quel est le coût?
comment faire pour me désolidariser du crédit s'il ne veut pas?